RÉPUBLIQUE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE SÈMÈ CITY

SÈMÈ CITY

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

RELANCE D'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°050/ADSC/PRMP-DPSI/SP-PRMP/2024 DU 16 DECEMBRE 2024 RELATIF SELECTION D'UN CABINET POUR LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE D'ECOCONSTRUCTION.

Références :

- *SIGMAP : S_DPSI_102334*
- *Avis à Manifestation d'intérêt : AVIS N° 050/ADSC/PRMP-DPSI/SP-PRMP/2024 du 16 décembre 2024.*

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) informe le public et les soumissionnaires que l'Avis à Manifestation d'Intérêt relatif à la sélection d'un cabinet en vue de la réalisation des études de faisabilité en vue du développement de filière d'écoconstruction est relancé pour un délai de dix (10) jours calendaires à compter du vendredi 07 mars 2025, et ce conformément au point 9 de l'AMI initial en vue de compléter la liste restreinte des soumissionnaires. Cette relance intervient à la suite de l'insuffisance des plis constatée le vendredi 27 décembre 2024. La date limite de dépôt des manifestations est fixée au **lundi 17 mars 2025 à 10 heures 00 minute** à l'adresse : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence de Développement de Sèmè City, sise à DJOMEHOUNTIN, immeuble SEME ONE à Cotonou.

L'ouverture des plis est prévue pour le même jour à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion de l'ADSC.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire à l'adresse mail : **sc.prmp@semecity.com** et prendre connaissance des documents d'Avis à Manifestation d'Intérêt au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE Cotonou, Tél : (+229) 21 36 88 15, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

Une copie de l'AMI N° 050/ADSC/PRMP-DPSI/SP-PRMP/2024 du 16 décembre 2024 est jointe à la présente relance.

Cotonou, le 04/03/2025

Mondoukpè H. FADONOUGBO
PRMP/ADSC

République du Bénin
****

Présidence de la République
****

Agence de Développement de Sèmè City

****

SÈMÈ CITY

BON A LANCER
CCMP/PR

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : _____

Pour la Sélection d'un cabinet en vue de la réalisation des études de faisabilité pour le développement de filière d'écoconstruction

Avis à Manifestation d'Intérêt N° : PI_DPSI_93732

Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Présidence de la République
BON A LANCER
Retiré le 13/12/2024
Nom HOUNKPONOU
Prénom Antoine
Signature

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : *0550020132302300020003071094263 91*

Décembre 2024

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 3
II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET 11

BON A LANCER
CCMP/PR

République du Bénin

Présidence de la République

Agence de Développement de Sèmè City

SÈMÈ CITY

I.AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Agence de Développement de Sèmè City

Objet : Sélection d'un cabinet en vue de la réalisation des études de faisabilité pour le développement de filière d'écoconstruction.

Référence du marché : PI_DPSI_93732

BON A LANCER
CCMP/PR
16/12/2024

Avis N° .050./ADSC/PRMP-DPSI/SP-PRMP/2024 du

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 16 avril 2024 et mis à jour le 27 novembre 2024.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget de l'État, afin de financer le projet SÈMÈ CITY, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un cabinet en vue de la réalisation des études de faisabilité pour le développement de filière d'écoconstruction.
3. Cette prestation vise à accompagner l'Agence de Développement de Sèmè dans l'évalution des ressources matérielles disponibles pour assoir les filières de « matériaux locaux » au Bénin et définir leur champ d'applications.

   Spécifiquement, il s'agira :

   - D'établir, avec les données fournies par l'Autorité Contractante suite aux études, le programme des approvisionnement (volume et calendrier) pour l'ensemble du programme ;
   - D'établir les moyens à mettre en place et un plan d'actions pour répondre au programme des approvisionnements.
4. Le délai de réalisation de la mission est de sept (07) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme

dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité Contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le soumissionnaire
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Être un cabinet ou un bureau d'études spécialisé en conseil dans le développement de filières de matériaux de construction.	Inscription du domaine d'activités sur le Registre de Commerce /statuts/ Ou disposer des expériences de recherche dans le domaine des matériaux/ ou avoir réalisé des publications de recherche
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05)	25	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé au moins deux (02)) missions d'étude dans le domaine du développement de filières de matériaux de construction durable ou bio sourcés : **12,50 points par mission pour un total de 25 points ;**	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées ou copies conformes à l'originale des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait, les procès-

BON A LANCER
CCMP/PR

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le soumissionnaire
dernières années 2019, 2020, 2021,2022, 2023, el éventuellement de l'année en cours.		 • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) années d'existence** Le chef de mission proposé doit : - Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'étude dans le domaine du développement de filières de matériaux de construction durable ou bio sourcés : **8 points par mission pour un total de 16 points** ; - Totaliser au moins 10 d'expériences à compter de la date de la première mission d'étude dans le développement de filières de matériaux de construction : **09** points pour expérience prouvée supérieure ou égal à 15 ans ; Expérience inférieure à 10 ans mais comprises entre (5 et 10 ans) égal **06** points Expérience inférieure à 5 ans mais comprises entre (4 et 5 ans) égal **03** points Expérience inférieure à 4 ans : 0 point	verbaux de réception ou de validation des livrables, appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants Les références peuvent être aussi justifiées par les différentes publications effectuées. (Pour chacune d'elle, joindre une copie des preuves de publication, • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves des expériences professionnelles du chef de mission. Copies légalisées des certificats, Copie du CV du chef de mission. **NB** : pour être prise en compte, les références professionnelles du chef de mission doivent être justifiées par les copies légalisées ou copies conformes à l'originale des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait, les procès verbaux de réception ou de validation des livrables, appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants Les références peuvent être aussi justifiées par les différentes publications effectuées. (Pour chacune d'elle, joindre une copie des

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le soumissionnaire
			preuves de publication,
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années 2019, 2020, 2021,2022, 2023, et éventuellement de l'année en cours	50	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé au moins : - Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'étude dans le domaine du développement de matériaux innovants dans le domaine de la construction pour le compte d'une structure publique, privée ou d'une institution internationale : **25 points par mission pour un total de 50 points ;** • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Le chef de mission proposé doit : - Avoir réalisé au moins (02) missions d'étude dans le domaine du développement de matériaux innovants dans le domaine de la construction pour le compte d'une structure publique, privée ou d'une institution internationale : **25 points par mission pour un total de 50 points ;**	• **Pour les anciens cabinets/firmes** • **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées ou copies conformes à l'originale des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait, les procès-verbaux de réception ou de validation des livrables, appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants Les références peuvent être aussi justifiées par les différentes publications effectuées. (Pour chacune d'elle, joindre une copie des preuves de publication, • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves des expériences professionnelles du chef de mission. Copies légalisées des certificats, Copie du CV du chef de mission. **NB :** pour être prise en compte, les références professionnelles du chef de mission doivent être justifiées par les copies légalisées ou copies conformes à l'originale des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait, les procès-verbaux de réception ou de validation

BON A LANCER
CCMP/PR

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le soumissionnaire
			des livrables, appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants Les références peuvent être aussi justifiées par les différentes publications effectuées. (Pour chacune d'elle, joindre une copie des preuves de publication,
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	- Organisation technique : **2,5 points** - Organisation managériale : **2,5 points**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission Un/une (01) chef de projet/mission : Titulaire d'un diplôme de BAC+5 (ingénieur/master) en aménagement du territoire, spécialisé dans le développement des filières biosourcées Un (01) Ingénieur Génie civil, spécialité géotechnique et science des matériaux	10	Liste du personnel : 2 points Diplômes ou attestation de diplôme (4 points pour diplômes fournis par expert soit un total de 8 points. Diplômes non fournis : 0 point	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100	-	-

NB : on entend par institution d'envergure internationale, toute structure/institution dont les missions ont une dimension internationale.

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-cinq (65) points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08). Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République

BON A LANCER
CCMP/PR

du Bénin, la liste restreinte est constituée quel que soit le nombre de candidature reçu à l'issue d'une relance ou après consultation de cabinets qualifiés comme décrit au point 9 du présent AMI.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse ci-dessous : Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052". à Cotonou, tél : (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.prmp@semecity.com , et prendre connaissance du document d'avis à manifestation d'intérêt au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, tel : (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.prmp@semecity.com, de 8h 00 minute à 12h 30 et de 14h à 17h 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du .....2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, E-mail : sc.prmp@semecity.com .Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que la candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou au plus tard **le** _____. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement

BON A LANCER
CCMP/PR

du Bénin, la liste restreinte est constituée quel que soit le nombre de candidature reçu à l'issue d'une relance ou après consultation de cabinets qualifiés comme décrit au point 9 du présent AMI.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse ci-dessous : Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052". à Cotonou, tél : (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.prmp@semecity.com , et prendre connaissance du document d'avis à manifestation d'intérêt au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, tel : (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.prmp@semecity.com, de 8h 00 minute à 12h 30 et de 14h à 17h 30 minutes.

- Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ....17 DEC 2024.....2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, E-mail : sc.prmp@semecity.com .Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que la candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou au plus tard **le** 27 DEC 2024. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement

et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ADSC sise au rez de chaussée **le** 27 DEC 2024 à 10 heures 30 minutes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de celle dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

BON A LANCER
CCMP/PR

Fait à Cotonou le, 16 DEC 2024

Agent de Développement de Sèmè City
Personne Responsable des Marchés Publics

Mondoukpè H. FADONOUGBO
PRMP/ADSC

II.MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*



A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

[2] Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation